Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 064-200087567-20261013-CA20261013_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2026

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; M. UGALDE, 1er Vice-Président ; Mme BEOBIDE, 2ème Vice-Présidente ; Mmes ARHANCET, ECHEVERRIA, MOUNIOS ADURRIAGA, THOMAS ; MM. ETCHEGARAY, ETCHEPAREBORDE

EXCUSÉS : MM. ETCHEBEST, MATON

POUVOIRS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BEOBIDE

O/J N°9 – CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 2026/2027 AVEC BILAKA

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Afin de partager des actions liées aux danses et musiques basques et de promouvoir les liens entre création artistique et enseignement artistique spécialisé, il est décidé d'établir un projet de coopération entre le Conservatoire et BILAKA pour la saison 2026-2027.

BILAKA s'engage à réaliser au cours de la saison, selon les possibilités de la compagnie et en concertation avec l'équipe pédagogique du Conservatoire :

- Répétitions publiques : au moins une répétition publique à l'intention des élèves danseurs et/ou musiciens du Conservatoire, à titre gratuit.

- Dispositif TOUS AU SPECTACLE : la compagnie proposera aux élèves d'assister à ses représentations, notamment BEZPERAN le 6 février 2027 à Hartzaro (Ustaritz). Lorsque la billetterie relève d'une structure de diffusion, BILAKA se rapprochera de celle-ci, notamment du CCN Malandain Ballet Biarritz, afin d'obtenir un tarif préférentiel pour les élèves. Les informations pratiques et modalités de réservation seront communiquées au Conservatoire en amont de chaque représentation.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY

Régie autonome Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 064-200087567-20261013-CA20261013_09-DE

- Interventions pédagogiques et artistiques : une ou des interventions auprès des élèves de Zabala et du CEC danses basques pourront être programmées pendant l'année, dans les conditions financières prévues au C). Les élèves de danse classique et contemporaine pourront également assister à ces temps de travail.

- Accueil de stagiaires : Bilaka pourra accueillir des élèves en cursus CPDN ou CPES en stage. Ces stages feront l'objet d'une convention dédiée.

Chaque partenaire prend en charge les frais générés par les actions qu'il met en œuvre.

Les interventions pédagogiques et artistiques prévues seront rémunérées par le Conservatoire au tarif de 60 € TTC de l'heure par intervenant.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat avec BILAKA pour l'année scolaire 2026/2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ